



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Direction de l'Assainissement

STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Version finale

Consultants :

Baba COULIBALY, Dr. Mbaye MBEGUERE, Mamadou KAMARA

AFJC
Sénégal

Bawa
Mauritanie

Août 2011

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	3
GLOSSAIRE	4
RESUME	5
1. PARTIE INTRODUCTIVE	8
1.1. CONTEXTE	8
1.2. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	8
1.3. SYNTHESE DES PRINCIPES D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT	10
2. STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT	13
2.1. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT	13
2.2. HORIZON DE LA STRATEGIE	14
2.3. AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT	14
2.3.1. Axes stratégiques relatifs aux aspects institutionnels.....	14
2.3.2. Axes stratégiques relatifs aux aspects législatifs.....	17
2.3.3. Axes stratégiques relatifs aux aspects techniques	18
2.3.3.1. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des eaux usées domestiques.....	18
2.3.3.2. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des établissements publics	18
2.3.3.3. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des eaux pluviales.....	19
2.3.4. Axes stratégiques relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement	19
2.3.4.1. Orientations générales	19
2.3.4.2. Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement	20
2.3.5. Axes stratégiques relatifs au renforcement des capacités	21
2.3.5.1. Orientations générales	21
2.3.5.2. Stratégie de renforcement des capacités.....	21
2.3.6. Axes stratégiques relatifs aux aspects financiers	23
2.3.6.1. Stratégie d'investissement dans le secteur de l'assainissement.....	23
2.3.6.2. Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement	25
2.3.6.3. Stratégie de financement des mesures d'accompagnement	26
2.4. FORCES, OPPORTUNITES, FAIBLESSES ET MENACES.....	27
2.4.1. Forces	27
2.4.2. Opportunités	27
2.4.3. Faiblesses	27
2.4.4. Menaces	27
3. PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ASSAINISSEMENT	28

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	: Alimentation en Eau Potable
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
CL	: Collectivités Locales
DA	: Direction de l'Assainissement
DPSC	: Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération
IEC	: Information, Education, Communication
INRSP	: Institut National de la Recherche en Santé Publique
JMP	: Joint Monitoring Program OMS/UNICEF
LP	: Latrine publique
MICS	: Enquête Multiples Indicateurs
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	: Office National de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAEPA	: Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PDA	: Plan Directeur d'Assainissement
PHAST	: Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PNA	: Politique Nationale d'Assainissement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
SARAR	: Self-esteem, Associative strengths, Resourcefulness, Action planning, Responsibility
SNA	: Stratégie Nationale d'Assainissement
SNDE	: Société Nationale d'Eau
STEP	: Station d'Épuration
TCM	: Toilettes à Chasse Manuelle
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance

GLOSSAIRE

Assainissement : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel (voir établissement classé), ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement. L'Assainissement vise la protection de la santé, de l'Environnement (ressources en eau) et du cadre de vie (lutte contre les nuisances et protection des biens et des personnes).

Assainissement autonome : L'assainissement autonome est d'abord défini par opposition à l'assainissement collectif. Il s'agit de l'ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Une extension concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement autonome mais groupé. En revanche un groupement qui comporte un petit réseau de collecte et un dispositif de traitement (épandage, massif filtrant, etc.) sur terrain communal est considéré comme un assainissement collectif.

Assainissement collectif : C'est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

Boues de vidange : Terme générique pour la boue ou le solide non digéré ou partiellement digéré qui résulte du stockage ou du traitement des eaux vannes ou des excréta.

Eau pluviale : Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui n'est pas encore chargé de substances solubles issues de la terre.

Eau usée domestique : Déchets liquides générés au niveau domiciliaire composés des eaux vannes (matières fécales, urine, eaux de nettoyage anal et eaux de chasse d'eau) et des eaux ménagères (eaux de bain, eaux de lessive, eaux de bain ou de douche).

Exploitation : Tout travail lié aux activités quotidiennes pour maintenir le fonctionnement normal d'un processus ou d'un système, et éviter les retards, les réparations et/ou les temps d'arrêt.

Hygiène : L'hygiène apparaît comme l'ensemble des recommandations et des attitudes à adopter par un individu en vue de la préservation durable de sa santé et de son cadre de vie. En d'autres termes, l'hygiène peut être aussi considérée comme les conseils donnés à un individu en vue de son élévation sociale.

Organisation communautaire : L'organisation communautaire est une petite organisation qui n'est pas enregistrée sous le statut d'une O.N.G. (Organisation Non Gouvernementale) mais un groupe structuré de volontaires qui travaillent ensemble pour réaliser un but commun.

Réseau d'assainissement : Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération. La majeure partie de ces ouvrages sont des canalisations souterraines reliées entre elles. Le réseau d'assainissement est un des éléments constituant le système d'assainissement.

RESUME

Le présent document constitue la Stratégie Nationale d'Assainissement de la Mauritanie. Cette stratégie organise les actions de promotion de l'assainissement et de l'hygiène dans le pays, par la structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées et pluviales et de l'hygiène autour d'un projet de développement qui couvre la période 2012-2020. Elle se veut un document de référence pour l'ensemble des acteurs du secteur.

La stratégie d'assainissement de la Mauritanie vise onze objectifs principaux :

1. préciser les rôles des différents acteurs institutionnels du secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;
2. renforcer le cadre législatif du secteur de l'hygiène et l'assainissement ;
3. susciter le changement de comportement des populations pour l'acquisition et la bonne utilisation des ouvrages, infrastructures et équipements d'assainissement, ainsi que pour des pratiques d'hygiène adéquates ;
4. passer d'un taux de couverture national en assainissement amélioré des eaux usées de 32,4% en 2012 à un taux de 64,6% en 2020 ;
5. réduire la défécation à l'air libre au niveau national de 51% en 2012 à 6% en 2020 ;
6. améliorer l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta dans les établissements publics de type scolaire, sanitaire et commercial ;
7. traiter les boues de vidange dans les villes de plus de 75 000 habitants à l'horizon 2020 ;
8. assurer le financement durable de la promotion de l'assainissement et de l'exploitation des ouvrages collectifs d'assainissement et des stations de dépotage de boues de vidange ;
9. assurer le renforcement des capacités des acteurs ;
10. réaliser les travaux d'assainissement pluvial prévus par les PDA disponibles d'ici 2012 ;
11. mettre en place un cadre cohérent de suivi-évaluation des actions de l'ensemble des acteurs du secteur.

Cette stratégie d'assainissement comporte six parties :

- Axes stratégiques relatifs aux aspects institutionnels
- Axes stratégiques relatifs aux aspects législatifs
- Axes stratégiques relatifs aux aspects techniques
- Axes stratégiques relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement
- Axes stratégiques relatifs au renforcement des capacités
- Axes stratégiques relatifs aux aspects financiers

- ❖ En ce qui concerne **les aspects institutionnels**, la Stratégie Nationale d'Assainissement et ses programmes seront sous la responsabilité d'institutions clairement désignées. Pour ce faire et compte tenu de l'étendue des domaines ciblées (eaux usées, eaux pluviales et hygiène) impliquant une multitude d'acteurs publics et privés, les fonctions suivantes ont été réparties sans ambiguïté : politique et stratégie, planification, financement, régulation, mise en œuvre de travaux d'infrastructures, exploitation et maintenance des infrastructures, facturation et encaissement, suivi-évaluation, gestion des programmes d'appui (formation, promotion de l'hygiène, développement institutionnel, organisation communautaire).

La mise en place de la SNA doit être accompagnée d'un programme cohérent de suivi-évaluation qui comporte trois composantes : la collecte des données, leur archivage et le suivi-évaluation proprement dit.

- ❖ D'un point de vue **législatif**, la mise en place de la Stratégie Nationale s'accompagnera par la mise en place de nouveaux textes destinés à la réglementation des secteurs des eaux usées et des eaux pluviales.
- ❖ L'axe stratégique relatif **aux aspects techniques** concerne l'assainissement des eaux usées au niveau des ménages et des établissements publics (écoles, structures sanitaires et marchés), ainsi que l'assainissement pluvial.

Concernant les eaux usées, il est retenu :

- pour l'assainissement domestique individuel, d'adopter des technologies répondant aux critères du JMP et de mettre en place des stations de traitement des boues de vidange ;
- et pour l'assainissement collectif, de réaliser les travaux prévus dans les plans directeurs d'assainissement pour Nouakchott et Nouadhibou ;
- pour les établissements publics (écoles, structures sanitaires et marchés), de les doter d'édicules publics (ou latrines communautaires).

Concernant les eaux pluviales, la stratégie repose sur la réalisation des travaux prévus dans les plans directeurs d'assainissement de Nouakchott, Rosso, Akjoujt, Kiffa et Kaédi.

- ❖ **La promotion de l'Hygiène et des ouvrages d'assainissement** occupe une place centrale dans la présente stratégie. Les lignes directrices retenues sont :
 - mettre la promotion de l'assainissement et de l'hygiène au cœur de la stratégie ;
 - utiliser des outils de communication (modernes et traditionnels) adaptés aux contextes mauritaniens pour la promotion des ouvrages d'assainissement et le changement de comportement.
- ❖ **Le renforcement des capacités** concerne tous les acteurs aussi bien au niveau public qu'au niveau privé. Il porte à la fois sur les aspects logistiques et humains.

Il est prévu dans la présente stratégie de renforcer les capacités logistiques de la DA et de l'ONAS. Les actions de formation s'intégreront dans un cadre cohérent qui sera défini dans un guide national de formation des acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Ce guide précisera les objectifs,

les cibles, les structures de formation, etc. La formation *in situ* (en Mauritanie) ou à défaut dans des pays où le contexte est similaire à celui de la Mauritanie sera privilégié. Un focus particulier sera mis sur la formation des artisans locaux qui jouent un rôle important dans l'assainissement par la construction des ouvrages individuels d'assainissement.

❖ Concernant **le financement** du plan d'action de la présente stratégie dont le coût globale s'élève à la somme de **cent vingt sept milliards trois cent vingt et un millions d'ouguiyas**, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- les investissements prévus dans la stratégie seront pris en charge par l'Etat (sur fonds propres ou avec l'appui des PTF), les populations, les collectivités locales et le secteur privé ;
- la prise en charge de l'exploitation des ouvrages est fondée sur le principe de base consistant à ne compter que sur les ressources financières nationales provenant de l'Etat, des collectivités locales, des populations et du secteur privé ;
- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, ainsi que le renforcement des capacités incombe à l'Etat (sur fonds propres ou avec l'appui des PTF) et aux collectivités locales.

1. PARTIE INTRODUCTIVE

1.1. Contexte

Quelques années après la mise en place d'institutions et structures en charge de l'assainissement liquide (eaux usées et eaux pluviales) et de l'hygiène y afférente, la volonté politique de l'Etat Mauritanien atteint un niveau encore plus manifeste avec l'initiation d'une étude de politique et de stratégie nationale d'assainissement.

La présente Stratégie Nationale d'Assainissement se fonde sur l'analyse faite dans le rapport diagnostic et sur les orientations définies par le document de Politique Nationale d'Assainissement.

1.2. Synthèse du diagnostic

• Diagnostic institutionnel

D'un point de vue institutionnel, la responsabilité de la promotion de l'Assainissement et de l'Hygiène dans la République Islamique de Mauritanie est morcelée et attribuée à plusieurs structures publiques et privées. Par ailleurs, du fait de la capacité de dépenses limitée du gouvernement, les acteurs extérieurs c'est-à-dire les bailleurs de fonds et les ONG internationales et locales, jouent également un rôle important dans le secteur. L'analyse de ce cadre a montré que, malgré la présence d'une multitude d'acteurs, le secteur de l'Assainissement, à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a un ancrage politique clair dans la structure centrale que constitue l'Etat. Il faut toutefois souligner le caractère insuffisant des ressources humaines et logistiques du secteur.

• Diagnostic législatif

Du point de vue législatif, l'assainissement ne fait que transparaître dans les différentes lois existantes mais aucun texte ne lui est spécifiquement dédié.

• Diagnostic de la promotion de l'hygiène et des ouvrages d'assainissement

Il n'existe pas politique planifiée au niveau de l'Etat sur le long terme concernant les activités de promotion de l'hygiène et des ouvrages d'assainissement. Les rares activités relatives à ce secteur sont prises en charge dans le cadre de programmes et projets dont les zones d'influence sont circonscrites sur une partie du territoire et dont la durée est relativement courte.

• Diagnostic technique

A niveau domestique, le taux de couverture en assainissement est relativement faible en Mauritanie. Le croisement des différentes données disponibles (MICS 2007, PDA, communications de la DA) révèle qu'environ seulement 49% de la population totale du pays a accès à l'assainissement, tous types confondus (collectif, individuel amélioré, individuel non amélioré).

La zone rurale connaît une situation alarmante, avec seulement 21% d'accès global à l'assainissement, exclusivement par des ouvrages individuels. Mais, si l'on se réfère à la définition du JMP qui exclut de l'accès à l'assainissement les populations disposant d'ouvrages non améliorés, ce taux chute à 13%.

En zone urbaine, la situation est nettement meilleure avec un taux d'accès global de 87% et un taux d'accès à l'assainissement amélioré de 59%.

Globalement, il apparaît que la frange de la population ne disposant d'aucun ouvrage de gestion des eaux usées ou des excréta (et qui pratique donc la défécation à l'air libre) est très élevée en Mauritanie : elle atteint 51% à l'échelle nationale (79% en zone rurale et 13% en zone urbaine).

En Mauritanie, l'assainissement collectif n'est présent que dans trois villes : Nouakchott, Nouadhibou et Zouerate. Dans les trois cas, le réseau d'égout est peu développé et pas toujours fonctionnel.

Pour ce qui est relatif à la dépollution industrielle, il est noté que les établissements industriels ne disposent pas d'ouvrages de prétraitement de leurs effluents, encore moins d'ouvrages de traitement. Les eaux usées industrielles sont par conséquent rejetées brutes directement dans le milieu naturel.

Concernant la gestion des eaux pluviales, les ouvrages d'assainissement pluvial sont peu présents dans le pays. Il existe quelques rares aménagements (digues, ouvrages hydrauliques, caniveaux) généralement peu fonctionnels.

• Diagnostic financier

Un fait positif important est noter concernant le cadre financier du secteur de l'assainissement : l'instauration et à l'application du principe de la redevance assainissement, même si pour le moment, seule une partie des populations de Nouakchott y sont assujetties. Toutefois, le secteur reste marqué sur le plan financier par :

- la faiblesse des allocations dédiées au secteur de l'assainissement par l'Etat ;
- la faiblesse du produit de la redevance ;
- le manque d'incitation financière pour amener les ménages et les établissements classés à s'équiper en ouvrages d'assainissement ;
- la non implication des institutions de la micro-finance dans le financement de l'accès des populations aux ouvrages d'assainissement.

Cette situation résulte du fait que pendant plusieurs décennies, ce secteur a été laissé pour compte, quasiment sans investissement nouveau. L'effort à faire pour combler le retard est important.

1.1. Synthèse des principes d'intervention de la Politique Nationale d'Assainissement

La PNA est fondée sur les principes d'intervention suivants :

❖ Principes relatifs aux investissements

- **Mise en œuvre d'approches programme**

Les interventions dans le secteur de l'assainissement se feront dans le cadre d'approches programme en lieu et place des approches-projet, pour éviter la dispersion des efforts et l'incohérence des actions. L'approche-programme permet à tous les intervenants, sous la conduite du gouvernement, de fournir un appui à un ou plusieurs éléments du programme-cadre national, en tenant compte de leur avantage comparatif. Il encourage l'intégration de toutes les ressources disponibles (nationales et extérieures) en vue de répondre aux priorités nationales.

- **Approche par la demande,**

C'est la demande des usagers, particulièrement pour la gestion des eaux usées, qui doit déterminer l'offre de services et non l'inverse. Le non-respect du principe de la demande informée est de nature à mettre en péril la durabilité des ouvrages réalisés, voire leur utilisation.

- **Comblar les inégalités géographiques**

L'application de ce principe doit conduire à identifier les zones particulièrement défavorisées, à leur donner la priorité lors de la programmation et à faciliter leur accès aux financements publics.

- **Des choix technologiques réalistes**

Les options technologiques retenues doivent être réalistes, économiquement et écologiquement faisables et répondre à une véritable demande. L'assainissement individuel sera privilégié parce que d'une part, ses coûts d'investissement et d'exploitation sont financièrement plus accessibles et d'autre part, il constitue déjà une pratique très répandue dans le pays.

- **Appuyer le développement de l'assainissement dans les lieux publics**

L'assainissement systématique des établissements publics est un principe fort de la PNA.

- **Pas de programme/projet d'eau potable sans assainissement**

Les projets d'alimentation en eau potable comportent impérativement un volet assainissement centré sur la promotion de l'hygiène auprès des groupes cibles et sur l'accompagnement pour la construction de dispositifs adéquats d'assainissement.

- Faire de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement une composante essentielle de la PNA

Les démarches de promotion de l'hygiène contribuent à sensibiliser les populations aux risques sanitaires et environnementaux d'un assainissement inadéquat. L'éducation à l'hygiène est ainsi une composante à :

- ✓ intégrer à tout projet d'accès à l'eau et à l'assainissement,
- ✓ promouvoir au sein des écoles et des espaces publics (lieux de culte, centres de santé, gares, marchés, stades, etc.), et des entreprises artisanales et industrielles,
- ✓ accompagner par la réalisation de dispositifs appropriés de « démonstration » (par exemple des points d'eau ou des réservoirs permettant de se laver les mains après utilisation de la latrine).

❖ Principes relatifs au financement de l'exploitation de l'assainissement collectif

- Systématiser le recouvrement des coûts des services d'assainissement,

Le recouvrement des coûts des services d'assainissement collectif doit impérativement être assuré par ressources nationales pour garantir la pérennité du fonctionnement des services.

- Concilier contraintes économiques et politique sociale

Le principe d'une tarification représentative de la nature effective des coûts de l'assainissement collectif doit être tempéré par la nécessité d'une attention particulière aux capacités financières des contribuables, en tenant compte des populations les plus pauvres.

- Clarifier les responsabilités du service et la rapprocher du citoyen. Renforcer les capacités publiques

Le rôle de chacun des acteurs institutionnels sera clairement défini. Des instances de coordination seront mises en place pour permettre des interventions efficaces.

La participation aux décisions de la société civile (consommateurs, syndicats, usagers, association de protection de la nature,...) sera fortement appuyée.

❖ Principes relatifs à l'organisation du secteur

- Appuyer l'élaboration de stratégies locales,

Les autorités publiques locales chargées de l'assainissement ont la responsabilité de mettre en œuvre au niveau local les orientations définies dans les politiques et stratégies nationales. Des appuis leur seront apportés par l'autorité centrale.

- Favoriser les partenariats public-privé

Le secteur privé sera impliqué dans les activités d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif en vue de générer des gains d'efficacité.

- Renforcer la coordination sectorielle

Un cadre de coordination du secteur de l'assainissement sera mis en place.

- **Renforcer les capacités des acteurs**

Le renforcement des capacités des acteurs va concerner tous les acteurs, aussi bien au niveau public qu'au niveau privé, tant d'un point de vue des ressources humaines que des moyens logistiques.

- **Soutenir la recherche opérationnelle**

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche seront mises à contribution pour définir des solutions adaptées aux contextes socio-économiques et environnementaux de la Mauritanie.

Les Stratégies Nationales d'Assainissement qui seront élaborées dans le futur pour la Mauritanie seront basées sur les principes ci-dessus définis par la PNA. C'est notamment le cas pour la présente SNA.

2. STRATEGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT

2.1. Objectifs de la Stratégie Nationale d'Assainissement

La présente SNA définit les actions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement (eaux usées et pluviales) en Mauritanie, par la structuration de ce secteur autour d'un projet de développement qui couvre la période 2012-2020. Elle se veut un document de référence pour l'ensemble des acteurs du secteur.

Par rapport à l'atteinte de l'OMD relatif à l'assainissement à l'échéance 2015¹, il est peu probable que la Mauritanie réalise cet objectif, en raison du niveau actuel de l'accès et de la faiblesse des investissements dédiés. Cependant, dans le cadre de la présente stratégie, l'effort initialement requis entre 2000 et 2015 pour l'atteinte de cet OMD est :

- maintenu, en valeur absolue, pour le monde rural,
- largement dépassé, en valeur relative, dans le milieu urbain.

La présente stratégie d'assainissement vise onze objectifs principaux :

1. préciser le rôle des différents acteurs institutionnels du secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;
2. renforcer le cadre législatif du secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;
3. susciter le changement de comportement des populations pour l'acquisition et la bonne utilisation des ouvrages, infrastructures et équipements d'assainissement, ainsi que pour des pratiques d'hygiène adéquates ;
4. passer d'un taux de couverture national en assainissement amélioré des eaux usées de 32,4% en 2012 à 64,6% en 2020, selon le planning ci-dessous ;

TABLEAU 1 - Evolution de la population et du taux d'accès à l'assainissement amélioré prévu par la SNA

		2012	2015	2018	2020
Nouakchott	Population	864 069	976 494	1 070 312	1 137 813
	Taux d'accès	79,2%	83,8%	87,8%	85,0%
Autres villes	Population	551 846	603 532	645 449	674 999
	Taux d'accès	27,5%	40,1%	68,9%	75,6%
Zones rurales	Population	1 947 446	2 046 132	2 123 415	2 176 552
	Taux d'accès	13,0%	23,0%	35,0%	50,0%
National	Population	3 363 361	3 626 158	3 839 176	3 989 363
	Taux d'accès	32,4%	42,2%	55,4%	64,3%

¹ En zone rurale, l'OMD assainissement est d'atteindre un taux de couverture de 63% en 2015, soit 13 700 ouvrages individuels à réaliser entre 2005 et 2015.

En milieu urbain, l'OMD assainissement prévoit de passer de 55% en 2005 à 77% en 2015.

5. réduire la défécation à l'air libre au niveau national de 51% en 2012 à 6% en 2020 ;
6. améliorer l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta dans les établissements publics (écoles, structures sanitaires et marchés) ;
7. traiter les boues de vidange dans les villes de plus de 75 000 habitants à l'horizon 2020 ;
8. assurer le financement durable de la promotion de l'assainissement et de l'exploitation des ouvrages collectifs d'assainissement ;
9. assurer le renforcement des capacités des acteurs ;
10. réaliser les travaux d'assainissement pluvial dégagés dans les PDA disponibles d'ici 2012 ;
11. mettre en place un cadre cohérent de suivi-évaluation des actions de l'ensemble des acteurs du secteur.

2.2. Horizon de la stratégie

La planification de la stratégie s'échelonne sur une période de neuf (9) ans à partir de 2012, avec deux étapes intermédiaires importantes, 2015 et 2018. Ainsi, la stratégie couvre la période 2012-2020 et comporte trois phases qui seront sanctionnées chacune par un atelier d'évaluation :

- Phase 1 : 2012 - 2015,
- Phase 2 : 2016 - 2018,
- Phase 3 : 2019 - 2020.

2.3. Axes stratégiques de la Stratégie Nationale d'Assainissement

La SNA repose sur six axes stratégiques relatifs aux aspects institutionnels, législatifs, techniques, financiers, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et de renforcement des capacités.

Ces axes stratégiques traduisent en actions les principes de la PNA dans la période couverte par la présente SNA (2012-2020).

2.3.1. Axes stratégiques relatifs aux aspects institutionnels

La mise en œuvre de la SNA sera sous la responsabilité d'institutions clairement désignées. Pour ce faire et compte tenu de l'étendue des domaines ciblées (eaux usées, eaux pluviales et hygiène) impliquant une multitude d'acteurs publics et privés, les fonctions suivantes sont réparties sans ambiguïté : définition de politiques et de stratégies, planification, financement, régulation, mise en œuvre de travaux d'infrastructures, exploitation et maintenance des infrastructures, facturation et encaissement, suivi-évaluation, gestion des programmes d'appui (formation, promotion de l'hygiène, développement institutionnel, organisation communautaire).

La SNA ne prévoit pas la création de nouvelles institutions. Les acteurs institutionnels actuels (DA, DPSC, DCE, ONAS, SNDE, INRSP, collectivités locales, etc.) sont maintenus et leurs attributions renforcées pour certains. Par ailleurs, la coordination des interventions est accrue.

↳ **La Direction de l'Assainissement** est chargée, selon le décret N° 187-2008 du 19.10.2008, de :

- élaborer des études techniques et des avant-projets détaillés, des dossiers d'Appels d'offres relatifs aux programmes de développement dans le secteur en milieu rural, semi urbain et urbain pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- élaborer des projets de conventions de maîtrise d'ouvrages, les textes réglementaires et les normes relatifs à son domaine de compétence ;
- mettre en œuvre les programmes d'investissement dans le secteur ;
- coordonner et suivre l'activité des collectivités locales, des établissements et organismes sous tutelle ;
- promouvoir l'assainissement individuel ;
- coordonner et suivre l'activité des associations socioprofessionnelles et des opérateurs privés dans le domaine de l'assainissement ;
- promouvoir, organiser et développer les ressources humaines qualifiées nécessaires aux activités de la Direction ;
- donner toute directive dans son domaine de compétence aux services régionaux ;
- assurer la réception des travaux.

Dans le cadre de la présente SNA, la DA voit ses attributions s'élargir :

- à la prise en charge intégrale de l'assainissement individuel en zones urbaines et péri-urbaines ;
- à la validation du système d'assainissement dans les demandes de permis de construire, en collaboration avec les services du Ministère en charge de l'habitat ; ONAS
- à l'approbation des PDA urbains préparés par l'ONAS ;
- et à la collecte, au stockage, au traitement et à la transmission des données du secteur à la DPSC. Pour ce faire, la DA s'appuiera sur les Services Régionaux de l'Assainissement et sera doté du personnel nécessaire.
- La SNA prévoit également le renforcement des capacités de la DA en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Pour ce faire, il sera créé en son sein, un service "IEC" dédié.

↳ **La Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération**, selon le décret N° 187-2008 du 19.10.2008, est chargé d'évaluer périodiquement l'impact des projets du secteur en développant les outils et méthodes nécessaires à la réalisation des activités de suivi-évaluation. Dans le cadre de la présente stratégie, cette attribution est déclinée en terme de renforcement des capacités du Service Suivi-évaluation de la DPSC pour lui permettre d'assurer la réception, le stockage, le traitement et la diffusion des données relatives au secteur.

- ↳ **La Direction du Contrôle Environnemental** est chargée, selon le décret N°190-2008/PM, d'exercer un rôle de surveillance et de police environnementale. Dans le cadre de la présente stratégie, cette attribution sera traduite par le contrôle des effluents de stations d'épuration et des stations de dépotage des boues de vidange.
- ↳ **La Direction des infrastructures routières** est chargée, dans le domaine de l'assainissement pluvial, du désensablement de la voirie et de l'entretien des ouvrages d'art de la voirie.
- ↳ **L'Office National de l'Assainissement**, dans le cadre de ses attributions fixées par le décret N°122-2009 du 14 avril 2009, exerce son activité sur toute l'étendue du territoire national et a pour objet :
 - la réalisation et la gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
 - et la réalisation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées.

De manière plus détaillée, l'ONAS est chargé, dans le domaine de l'assainissement collectif et pluvial en milieu urbain et péri-urbain de la planification des interventions, de la recherche de financement des projets, de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, de la facturation et de l'encaissement des petits travaux liés à l'exploitation.

Dans le cadre de la présente SNA, l'ONAS voit ses attributions s'élargir à :

 - l'organisation du sous-secteur des boues de vidange, comprenant, entre autres, la réalisation et la gestion des stations de dépotage des boues de vidange. A ce titre, l'ONAS est chargé de l'encaissement de la taxe de dépotage ;
 - l'appui au secteur industriel pour la mise en conformité de ses installations d'assainissement, en collaboration avec les services du Ministère en charge de l'environnement ;
- ↳ **La Société Nationale des Eaux** est chargée de la facturation et de la collecte de la "contribution assainissement", ainsi que de son reversement à l'ONAS. Cette activité de la SNDE se fera dans le cadre d'une contractualisation définissant les modalités du contrôle et du reversement de cette "contribution assainissement".
- ↳ **L'Institut National de la Recherche en Santé Publique** est chargé du contrôle de la qualité des produits agricoles obtenus à partir de l'irrigation avec des eaux usées.
- ↳ **Les collectivités locales** sont chargées de l'appui à la DA dans ses activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Elles peuvent également dans le cadre de leurs attributions générales relatives à l'amélioration du cadre de vie des populations, en relation avec la DA :
 - développer des projets de réalisation d'ouvrages assainissement,
 - assurer l'exploitation d'ouvrages d'assainissement (par exemple des édicules publics ou des canaux à ciel ouvert),
 - et participer au financement de projets de l'Etat ou d'acteurs de la société civile.

↳ **Un cadre de coordination approprié** sera mis en place dans le cadre de la présente SNA. Dans cette perspective, l'actuel Comité Interministériel de l'Eau sera renforcé par un volet hygiène et assainissement. Il devient le **Comité Interministériel de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement**. Ce comité sera élargi à l'ensemble des acteurs concernés par le secteur : départements ministériels, collectivités locales, secteur privé et société civile, etc. Ce Comité aura en charge la régulation du secteur et du suivi de la mise en œuvre de la SNA par une revue des activités à la fin de chacune des trois phases de la Stratégie. Ce Comité assure également :

- les échanges d'informations,
- la diffusion des textes juridiques et politiques liés à l'assainissement en général et à la PNA en particulier,
- l'organisation de concertations périodiques en vue d'harmoniser les approches,
- la coordination de la programmation intersectorielle.

2.3.2. Axes stratégiques relatifs aux aspects législatifs

La mise en place de la SNA s'accompagnera d'une mise en cohérence des textes existants par l'élaboration d'un code de l'Assainissement qui prendra en compte l'assainissement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales, ainsi que la promotion de l'hygiène.

Il sera également élaboré :

- un cahier des clauses et conditions du service public de l'assainissement intégrant le règlement du service de l'assainissement,
- un contrat de performance entre l'Etat et l'ONAS,
- et des normes de conception, de dimensionnement et de réalisation des ouvrages d'assainissement individuel.

En accompagnement de ces actions de la SNA, le Ministère de l'Environnement définira les normes de rejet et de réutilisation des eaux usées, ainsi que la taxe pollueur-payeur.

2.3.3. Axes stratégiques relatifs aux aspects techniques

2.3.3.1. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des eaux usées domestiques

• Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement individuel

Les principes de base qui fondent la stratégie relative aux aspects techniques sont :

- adopter des technologies répondant aux critères du JMP² (empêcher tout contact de l'utilisateur et de son environnement immédiat avec les excréta), préservant l'intimité et la sécurité de l'utilisateur ainsi que la pollution des ressources en eau ;
- utiliser les matériaux locaux autant que possible pour minimiser les coûts de construction des ouvrages et encourager les couches défavorisées à l'accès à l'assainissement,

Dans le cadre des programmes/projets initiés par l'Etat dans le cadre de la présente stratégie, l'ouvrage individuel d'assainissement de préférence est la latrine VIP à double fosses.

En zone urbaine, des stations de dépotage des boues de vidange seront mises en place dans les plus grandes villes du pays.

• Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement collectif

La stratégie d'assainissement retenue pour l'assainissement collectif consiste en la réalisation des travaux prévus dans les plans directeurs des villes de Nouakchott et Nouadhibou.

2.3.3.2. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des établissements publics

Les écoles, structures sanitaires et marchés publics seront dotés d'édicules publics (ou latrines communautaires). Le modèle de base de d'édicule public est un ouvrage à compartiments séparés hommes/femmes constitué de 4 cabines (2 par compartiment). L'édicule comporte 3 urinoirs dans le compartiment hommes et 1 poste de lavage des mains dans chaque compartiment.

La prise en charge des excréta/eaux usées de l'édicule dépendra du contexte :

- en zone urbaine et péri-urbaine, en cas de disponibilité d'eau pour la chasse des excréta, les fosses TCM ou les fosses septiques suivies d'un puits perdu seront privilégiées ;
- lorsque la disponibilité de l'eau n'est pas garantie en zone urbaine ou lorsque l'on se trouve en zone rurale, les fosses type latrine VIP seront utilisées pour la prise en charge des excréta et le puits d'infiltration (ou puits perdu) pour les eaux de lavage des mains.

² Le JMP considère les ouvrages suivants comme non améliorés : chasse d'eau vers d'autres destinations que l'égout, latrine à fosse non couverte ; toilette à seau ; latrine suspendue et les latrines publiques.

2.3.3.3. Stratégie relative aux aspects techniques de l'assainissement des eaux pluviales

La stratégie concernant la gestion des eaux pluviales repose sur la réalisation des solutions identifiées dans les plans directeurs d'assainissement des villes de Nouakchott, Rosso, Akjoujt, Kiffa et Kaédi.

2.3.4. Axes stratégiques relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement

2.3.4.1. Orientations générales

Les lignes directrices de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement sont :

- mettre la promotion de l'hygiène et de l'assainissement au cœur de la stratégie, en en faisant une activité continue tout le long de l'année ;
- utiliser tous les systèmes de communication (modernes et traditionnels) pour la promotion des ouvrages d'assainissement et le changement de comportement, en les adaptant contexte mauritanien ;
- vulgariser l'approche ATPC comme porte d'entrée aux autres activités visant les changements de comportements.

D'une manière générale, un nouveau paradigme de l'assainissement autonome a été mis en place comme élément de stratégie du secteur grâce au grand succès de l'approche ATPC au niveau mondial, en Afrique, et particulièrement en Mauritanie. Il s'agit de passer d'une conception techniciste qui axe sur la construction de latrines en fonction des normes comme préalable (l'infrastructure d'abord et l'utilisation suivra) à une conception socio anthropologique de communication participative qui prône que la priorité est le changement des comportements et l'infrastructure suivra.

L'objectif de la stratégie de promotion des ouvrages d'assainissement et de l'hygiène est de susciter un changement de comportement en matière d'hygiène (lavage des mains et arrêt de la défécation à l'air libre) et d'encourager la demande d'ouvrages d'assainissement dans toutes les localités du pays.

En matière de changement de comportement, plusieurs initiatives seront développées :

- l'implication effective des élus locaux dans la promotion de l'hygiène et de l'assainissement;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et leur mise à contribution dans les actions d'IEC en matière de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- l'implication effective des agents d'hygiène et de santé dans la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans le cadre de leurs activités courantes et le renforcement des leurs capacités ;
- l'implication effective des Organisations Communautaires de Base dans les activités d'IEC et le renforcement de leurs capacités.

2.3.4.2. Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement

La stratégie pour la promotion de l'assainissement et de l'hygiène visera trois objectifs principaux :

- la **mobilisation sociale** qui engage et motive la société civile autour d'une cause commune, pour éduquer et donner le support nécessaire aux communautés et familles.
- le **changement social** piloté par la communauté qui engage et donne l'autonomie et le pouvoir aux communautés et réseaux à changer, influencer ou renforcer les normes sociales et les pratiques culturelles pour créer un environnement qui favorise un changement durable.
- la **communication pour le changement de comportement** (CCC) qui utilise une combinaison des approches, incluant le marketing social et la communication participative pour informer, influencer et appuyer l'adoption durable des pratiques améliorées.

Les thèmes principaux à traiter seront :

- l'évacuation adéquate des excréta (nettoyage des latrines, évacuation des selles de bébés, pérennité des ouvrages sanitaires),
- le lavage des mains (quand et comment),
- l'hygiène de l'eau à domicile (sa conservation et traitement au niveau du ménage).

La stratégie pour la promotion de l'assainissement et de l'hygiène sera axée sur quatre principaux outils : le plaidoyer, la communication interpersonnelle, la communication ciblée et la communication de masse.

- **Le plaidoyer** se fera au niveau des wilayas, des communes et des communautés rurales. Ce processus continu vise à amener les décideurs (préfets, maires, élus nationaux et locaux, leaders politiques, religieux, traditionnels et PTF) à accorder toujours plus d'attention à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Une table ronde des bailleurs sera organisée pour la vulgarisation de la PNA et de la SNA et pour leur sensibilisation.
- **La communication interpersonnelle** : cette sensibilisation de proximité sera conduite par des animateurs formés issus des communautés mêmes ou des ONG locales assurant la maîtrise d'œuvre du volet promotion de l'hygiène et de l'assainissement des programmes et projets.
- **La communication ciblée** se fera à travers :
 - ✓ l'insertion dans le cursus des établissements primaires de thématiques simples comme le lavage des mains avec du savon, les risques liés à la défécation à l'air libre, etc. ;
 - ✓ l'incitation au développement de thèmes sur l'assainissement (concours de dessin, de sketches et de chants pour les élèves du primaire, développement de chansons et de sketches pour les artistes, etc.).
- **La communication de masse** se fera à travers :
 - ✓ les médias (radios et télévision) ;
 - ✓ l'affichage public ;

- ✓ les grands événements qui drainent du monde (événements sportifs, culturels, religieux, etc.) ;
- ✓ l'organisation annuelle d'une semaine de l'assainissement.

Les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement se feront de manière continue dans le cadre de programmes annuelles de la DA. En outre, des activités ponctuelles seront également menées par les programmes/projets de la présente stratégie.

Compte tenu de l'existence, en Mauritanie, de programmes de promotion de l'hygiène utilisant l'approche ATPC, une étude d'évaluation de cette approche sera menée pour apprécier d'une part, le niveau de sa contribution à l'amélioration des conditions d'assainissement des populations et d'autre part, les possibilités de sa vulgarisation.

2.3.5. Axes stratégiques relatifs au renforcement des capacités

2.3.5.1. Orientations générales

Le renforcement des capacités porte sur deux aspects :

- les aspects humains qui englobent les recrutements et la formation.
Les recrutements intéressent les principaux acteurs centraux de l'Etat (DA et DPSC), alors que la formation concerne l'ensemble des acteurs du secteur de l'assainissement ;
- et les aspects logistiques intéressent la DA, la DPSC et l'ONAS.

2.3.5.2. Stratégie de renforcement des capacités

❖ **Le renforcement des capacités humaines** comporte deux volets : les recrutements et la formation.

- **Les recrutements** intéressent, dans le cadre de la présente stratégie, les deux principaux acteurs centraux de l'Etat qui sont la DA et la DPSC.
 - au niveau de la DA, dix sept recrutements seront faits (voir tableau 2) ;
 - au niveau de la DPSC, le recrutement portera sur le recrutement au sein du service "suivi-évaluation" d'un cadre chargé de la réception, du stockage, de l'analyse et de la diffusion des données relatives au secteur.

Les autres services de l'Etat acteurs de l'assainissement se conformeront selon leurs procédures usuelles pour renforcer leurs capacités en ressources humaines et en moyens logistiques.

Concernant l'ONAS, la stratégie prévoit l'augmentation de ses ressources financières via la contribution assainissement prélevée sur la facture d'eau et via les subventions octroyées par l'Etat. L'office se chargera d'identifier et de prioriser ses besoins internes en ressources humaines et en moyens logistiques.

TABLEAU 2 - Recrutements prévus pour la DA dans le cadre de la SNA

Création de nouveau poste		Renforcement de poste existant	
Postes à créer	Profil	Renforcement de poste	Profil
1. Directeurs régionaux de l'assainissement au niveau des DRHA (12)	1. Ingénieur, Master, Maitrise en Assainissement, Hydraulique, GC, GR	1. Cadre au Service Assainissement Autonome (01)	1. Ingénieur, Master, Maitrise en Assainissement, Hydraulique, GC, GR
2. Responsable suivi et évaluation (01)	2. Idem	2. Cadre au Service Assainissement Collectif (01)	2. Idem
3. Responsable IEC (01)	3. Idem	3. Assistant(e) de direction (01)	3. Niveau Bac + 2

- **La formation** s'intégrera dans un cadre cohérent qui sera défini dans un **guide national de la formation** des acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Ce guide aura pour objectifs :

- de faire un état des lieux précis des besoins de formation dans le secteur,
- d'identifier les structures de formation idoines,
- et d'élaborer les programmes et le planning de mise en œuvre de ces formations.

Les formations concerneront à la fois les aspects techniques, financiers, organisationnels, promotionnels et de gestion, et viseront l'amélioration des performances des services d'assainissement. La formation *in situ* (en Mauritanie) ou à défaut dans des pays où le contexte est similaire à celui de la Mauritanie sera privilégiée.

Le renforcement des capacités humaines des acteurs de l'assainissement comportera également un programme d'échanges d'expériences avec d'autres pays, en particulier avec les pays en développement.

Dans le cadre de la présente stratégie, la formation concerne, entre autres :

- les cadres des administrations centrales et déconcentrées, au sein des départements chargés de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, etc.,
- les cadres des collectivités locales,
- les exploitants des services d'assainissement,
- les agents d'hygiène et de santé de proximité,
- les spécialistes des médias, les imams et les communicateurs traditionnels,
- les acteurs nationaux d'appui (experts, bureaux d'études, opérateurs privés, ONG, etc.),
- les maîtres d'école dont le rôle est fondamental pour un changement positif de comportement au niveau de la jeune génération,
- les artisans locaux qui jouent un rôle important dans l'assainissement par la construction des ouvrages d'assainissement individuel.

- **Le renforcement des capacités logistiques** concerne, dans le cadre de la présente SNA, la DA et l'ONAS. Il portera sur :
 - un équipement d'appoint pour la DA (fauteuils, chaises, tables, projecteurs, matériels informatiques, etc.). Cet équipement servira au personnel supplémentaire recruté dans le cadre de la présente SNA et à rendre fonctionnelle la salle de réunion de la DA ;
 - un équipement d'appoint pour les interventions de l'ONAS sur l'actuel réseau d'égout de Nouakchott ;
 - la construction de deux sièges fonctionnels (un pour la DA pour lui permettre de jouer son rôle de chef de file de la mise en œuvre de la SNA et un pour l'ONAS) ;
 - une 4x4 berline et deux 4x4 utilitaires pour l'ONAS.

2.3.6. Axes stratégiques relatifs aux aspects financiers

La stratégie relative aux aspects financiers précise les sources du financement des activités, aussi bien pour les investissements que pour l'exploitation des ouvrages.

2.3.6.1. Stratégie d'investissement dans le secteur de l'assainissement

- **Stratégie d'investissement pour l'assainissement domestique et communautaire**

Plusieurs sources serviront au financement de l'investissement pour l'assainissement des eaux usées domestiques, notamment l'Etat, les populations, les collectivités locales et les ONG.

- ✓ **l'Etat** sera le principal pourvoyeur de fonds dans les investissements liés à l'assainissement collectif et à l'assainissement communautaire (édicules publics et stations de dépotage des boues de vidange, réseaux d'égout et d'eaux pluviales). Il participe également au financement de l'assainissement individuel à travers, entre autres, des programmes de promotion pour l'auto-construction des latrines et le marketing pour faire face à la demande croissante des latrines améliorés. Pour ce faire, les partenaires techniques et financiers seront largement mis à contribution. L'Etat pourra également recourir au système de subventions.

Dans le cadre des programmes/projets de l'Etat (où la latrine VIP à double fosse est l'ouvrage individuel de préférence), la subvention éventuelle de l'Etat ne couvrira que la réalisation de l'infrastructure, la superstructure étant de la responsabilité du bénéficiaire.

- ✓ **les populations** vont constituer une source importante de financement des investissements, avec notamment le financement total ou partiel de la réalisation d'ouvrages individuels ;
- ✓ **les collectivités locales et les ONG** participeront aux investissements par la réalisation d'édicules publics et par des appuis aux plus pauvres dans le cadre de programmes/projets de l'Etat.

La stratégie prévoit les niveaux de participation suivants pour les différents acteurs.

TABLEAU 3 - Niveau de participation financière prévu par la SNA dans les investissements de l'assainissement individuel et communautaire

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT		ETAT	POPULATION	COLLECTIVITES LOCALES
Ouvrages collectifs		58 031 000	0	0
Ouvrages individuels		29 762 000	17 384 000	0
Ouvrages communautaires	Edicules publics	8 000 000	0	0
	Stations de dépotage	853 000	0	0

Les coûts sont donnés en milliers d'ouguiyas

- **Stratégie d'investissement pour l'assainissement pluvial**

L'Etat sera le principal pourvoyeur de fonds dans les investissements pour l'assainissement pluvial. Pour ce faire, les partenaires techniques et financiers seront largement mis à contribution.

Les collectivités locales et les ONG interviendront dans les investissements. Toutefois, la stratégie ne prend en compte que les interventions de l'Etat pour un montant global de 24,4 milliards d'ouguiyas d'ici 2020.

- **Stratégie d'investissement pour les ouvrages d'assainissement industriel**

Le financement l'assainissement des eaux usées industrielles sera principalement assuré par le secteur privé, notamment les industriels eux-mêmes. Le rôle de l'Etat sera :

- de les accompagner à travers des programmes/projets d'information, de sensibilisation et de communication ;
- d'organiser la création d'un fonds d'appui pour la recherche de financement (garantie auprès de banques) et pour un appui financier à l'investissement. Ce fonds, géré par le Ministère en charge de l'Environnement, sera alimenté à partir d'une taxe pollueur-payeur qui sera instaurée pour les établissements classés. Une étude sera menée pour la définition des normes de rejet et de réutilisation des eaux usées, ainsi que de la taxe pollueur-payeur ;
- et de mettre en place des mécanismes d'incitation, notamment par l'exonération des équipements nécessaires au traitement des effluents des établissements classés.

2.3.6.2. Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement

La stratégie pour le financement de l'exploitation des ouvrages d'assainissement est fondé le principe de base consistant à ne compter que sur les ressources financières nationales, provenant de l'Etat, des collectivités locales, des populations et du secteur privé.

- **Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement des eaux usées**

Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement individuel

Les coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement individuels seront pris en charge :

- ✓ par les populations à travers la gestion des boues de vidange. Elles prennent en charge notamment la totalité des coûts des opérations de vidange et d'évacuation de ces déchets et une partie du coût de leur traitement au niveau des stations de dépotage ;
- ✓ et par l'Etat à travers une subvention à l'ONAS pour compléter les frais de fonctionnement des stations de dépotage.

Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement collectif

Les coûts liés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif seront couverts par deux sources : les populations et l'Etat.

- ✓ **les populations** interviennent à travers une contribution financière prélevée sur la facture d'eau. Cette contribution sera fondée sur le niveau de la consommation d'eau.

L'assainissement comporte des externalités sanitaires et environnementales. Un déficit en services d'assainissement adéquats entraîne des dépenses de santé de même qu'une pollution de l'Environnement et peut avoir des répercussions économiques négatives pour la collectivité. Parce que les systèmes d'évacuation des eaux usées présentent des avantages pour l'ensemble de la communauté (en termes de santé publique et d'environnement), le coût de leur exploitation sera étendu à l'ensemble des abonnés de la SNDE à partir de 2015. Il s'agira d'une contribution nationale à un l'effort de développement du secteur de l'assainissement.

Une étude tarifaire sera menée en 2012 en vue de définir la répartition de la contribution définie ci-avant. Cette étude tiendra compte des populations les plus pauvres. Ainsi, pour la première tranche de consommation d'eau, la contribution ne dépassera pas la redevance actuelle (14,8 UM/m³).

- ✓ **et l'Etat**, à travers une subvention versée à ONAS, complète le gap pour la couverture des coûts d'exploitation.

A titre indicatif, pour un fonctionnement adéquat des ouvrages collectifs actuels et projetés (Nouakchott et Nouhadibou), les contributions financières attendues de ces deux sources de financement (Etat et populations) seraient celles indiquées dans le tableau suivant. Quoi qu'il en soit, une étude tarifaire précisera la contribution exacte attendue des populations.

TABLEAU 4 – Tableau indicatif des coûts et contributions financières pour l'exploitation des ouvrages collectifs

HORIZON CONCERNE	CONTRIBUTION ASSAINISSEMENT *	COUT DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES COLLECTIFS (x1000 UM/AN)	CONTRIBUTION (x1000 UM/AN)	
			POPULATIONS	ETAT
1 ^{ère} phase 2012 - 2015	14,8 UM/m3 appliquée à la population de Nouakchott raccordée sur le réseau d'égout public	144 710	3 240	141 470
2 ^{ème} phase 2015 - 2018	20 UM/m3 appliquée à l'ensemble des abonnés du périmètre national de la SNDE	1 393 000	340 150	1 053 000
3 ^{ème} phase 2019 - 2020	25 UM/m3 appliquée à l'ensemble des abonnés du périmètre national de la SNDE	1 393 000	425 526	967 474

* Proposition faite par le consultant sur la base de son appréciation du niveau de vie des populations et de la redevance actuelle. Elle devra être validée par l'étude tarifaire.

Les sous-produits de l'épuration des eaux usées et du traitement des boues de vidange (eaux épurées et boues des stations de traitement des eaux usées et de boues de vidange) seront systématiquement valorisés en vue d'augmenter les ressources financières de l'ONAS et réduire d'autant la subvention de l'Etat.

- **Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement pluvial**

Le financement de l'exploitation de l'assainissement pluvial est dévolu à l'Etat. La stratégie prévoit le planning et les budgets à mettre à disposition par l'état pour la réalisation des travaux prévus dans les PDA de Nouakchott, Rosso, Akjoujt, Kiffa et Kaédi :

- ✓ entre 2012 et 2015 : 56 760 000 UM/an,
- ✓ entre 2016 et 2018 : 64 828 000 UM/an,
- ✓ entre 2019 et 2020 : 135 998 000 UM/an.

- **Stratégie de financement de l'exploitation de l'assainissement industriel**

Le financement de l'exploitation des eaux usées industrielles est exclusivement du ressort des industriels qui doivent assurer le traitement total ou partiel (prétraitement) de leurs effluents, avant rejet dans la nature ou dans le réseau d'égout public. Une étude sera réalisée entre 2014 en vue de réglementer le raccordement des établissements classés sur le réseau d'égout public, notamment par l'élaboration du code de l'assainissement.

2.3.6.3. Stratégie de financement des mesures d'accompagnement

Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement seront des activités permanentes et inscrites dans le cadre de programmes annuels.

Les mesures d'accompagnement concernent d'une part, le renforcement des capacités des acteurs du secteur et d'autre part, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Leur financement incombe à l'Etat via la Direction de l'Assainissement.

La stratégie prévoit un budget global de 4,81 milliards d'ouguiyas pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et 1,81 milliards d'ouguiyas pour le renforcement des capacités entre 2012 et 2020.

2.4. Forces, opportunités, faiblesses et menaces

2.4.1. Forces

- ✚ Le cadre institutionnel compte déjà de nombreux acteurs ayant des capacités d'intervention et sur lesquels il sera possible de s'appuyer.
- ✚ Le secteur privé est déjà actif dans plusieurs activités telles que les études et les travaux ainsi que dans la vidange des fosses.
- ✚ Une volonté politique réelle d'initier le développement du secteur qui s'est traduite par :
 - une bonne organisation institutionnelle avec l'existence d'une direction dédiée à l'assainissement,
 - la création d'un office public chargé de l'assainissement au niveau urbain.
 - quelques initiatives en cours sont à noter. Elles portent sur les projets suivants : PAEPA, projet ATPC, volet Assainissement du Projet d'alimentation en eau de centres semi-urbains dans les régions du Guidimakha et du Gorgol, et PDA réalisés dans 6 villes du pays.

2.4.2. Opportunités

- ✚ Existence d'une prise de conscience au niveau international en faveur de l'assainissement
- ✚ Prédilection des bailleurs de fonds à accompagner le secteur une fois clarifiée la stratégie d'intervention

2.4.3. Faiblesses

- ✚ Cadre réglementaire embryonnaire et non application des textes existants
- ✚ Moyens et ressources financières dédiés à l'assainissement très limités
- ✚ Situation sanitaire et environnementale très préoccupante
- ✚ Faible demande en services d'assainissement
- ✚ Confusion entre la DA et l'AMEXTIP en matière de prise en charge de l'assainissement pluvial en milieu urbain
- ✚ Contraintes d'ordre institutionnel :
 - Faiblesse des structures existantes surtout en termes d'organisation et de moyens,
 - Insuffisance de ressources humaines avérées pour la gestion du secteur,
 - Faiblesse dans le mécanisme de coordination et de concertation entre les différents acteurs.

2.4.4. Menaces

Parmi les menaces qui pèsent sur le développement du secteur de l'assainissement, on peut citer notamment :

- ✚ le risque de marginalisation de l'assainissement devant la priorité accordée à l'AEP,
- ✚ les incertitudes qui pèsent sur la faisabilité de certaines solutions qui pourraient s'avérer coûteuses (assainissement collectif quand le contexte l'exige).

3. PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ASSAINISSEMENT

Le plan national d'action détermine les investissements dans la période 2012-2020 en vue de la réalisation des objectifs de la SNA. Il prévoit :

- ✚ la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuel en milieu urbain et rural ;
- ✚ la réalisation d'ouvrages d'assainissement communautaire (latrines publiques) ;
- ✚ la réalisation de stations de dépotage des boues de fosses septiques dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Kiffa ;
- ✚ la réhabilitation des ouvrages actuels d'assainissement collectif de Nouakchott ;
- ✚ la réalisation des ouvrages d'assainissement collectif des eaux usées prévus dans les PDA de Nouakchott et Nouadhibou ;
- ✚ la réalisation des ouvrages d'assainissement pluvial prévus dans les PDA de Nouakchott, Rosso, Kiffa et Akjoujt ;
- ✚ la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- ✚ le renforcement de capacités des acteurs.

Le tableau 8 présente la synthèse du coût du Plan d'Action qui s'élève à la somme globale de près de **cent vingt sept milliards neuf cent trente et un millions d'ouguiyas** dont 43% à l'horizon 2015, 39% à l'horizon 2018 et 18% à l'horizon 2020.

TABLEAU 5 - Synthèse des coûts du Plan d'Action 2012-2020

INTERVENTION \ ECHEANCE	2015	2018	2020	TOTAL (x1000 UM)
Activités relatives aux aspects législatifs	31 000	0	0	31 000
Réalisation d'ouvrages d'assainissement individuel	8 220 000	11 341 000	9 762 000	29 323 000
Réalisation d'ouvrages d'assainissement communautaire	5 000 000	1 600 000	1 400 000	8 000 000
Réalisation de station de dépotage de boues	518 000	278 000	72 000	868 000
Réalisation d'ouvrages d'assainissement collectif des eaux usées	30 902 000	26 129 000	1 000 000	58 031 000
Réalisation d'ouvrages d'assainissement pluvial	7 624 000	7 239 000	9 560 000	24 423 000
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	2 230 000	1 970 000	610 000	4 810 000
Renforcement des capacités	1 050 000	930 000	440 000	2 420 000
Activités relatives aux aspects financiers	25 000	0	0	25 000
TOTAL (x1000 UM)	55 600 000	49 487 000	22 844 000	127 931 000

Le tableau ci-dessous récapitule les actions prioritaires à réaliser dès les premières années de la mise en œuvre de la SNA.

TABLEAU 6 - Actions prioritaires de la SNA dans la période 2012-2013

	Action	Période
Aspects institutionnels	- Formalisation de la prise en charge, par la DA, du volet opérationnel de l'assainissement rural - Création d'une cellule "IEC" au sein de la DA - Création d'une cellule "suivi-évaluation" au sein de la DA - Mise en place d'un Comité Interministériel chargé de la régulation et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SNA	2012
Aspects techniques	Etude diagnostic et organisationnelle du secteur des boues de vidange	2013
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	- Plaidoyer au niveau des décideurs et des élus nationaux et locaux pour accorder plus d'attention à la promotion de l'Hygiène et de l'assainissement	A démarrer en 2012
	- Etude d'évaluation de l'application de l'approche ATPC en Mauritanie	2012
	- Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	A démarrer en 2012
	- Instauration d'une semaine nationale de l'Hygiène et de l'assainissement	2012
Renforcement des capacités	- Vulgarisation et célébration de la semaine nationale de l'assainissement	A démarrer en 2013
	- Confection d'un guide national de formation à l'intention des professionnels du secteur (agents l'état, CL, ONG, bureaux d'études, opérateurs privés), médias, imams, communicateurs traditionnels et des maîtres d'école - Recrutement, au sein de la DA, d'un cadre chargé de la gestion et de la transmission des données à la DPSC - Recrutement, au sein de la DA, d'un cadre chargé de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement - Recrutement, au sein de la DA, de douze cadres pour les DRHA - Recrutement, au sein de la DA, de deux cadres pour le renforcement des Services Assainissement Autonome et Assainissement collectif de la DA - Recrutement, au sein de la DA, d'un (d'une) Assistante de Direction - Recrutement, au sein de la DPSC, d'un cadre chargé de la gestion des données et de leur diffusion - Renforcement des capacités logistiques de la DA - Renforcement des capacités logistiques de l'ONAS	2012

Le tableau ci-après présente le Plan National d'Action détaillé.

Plan National d'Action pour l'assainissement des eaux usées
Aspects institutionnels

Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Formalisation de la prise en charge, par la DA, du volet opérationnel de l'assainissement rural	2012	L'acte officiel est signé par l'autorité compétente	• L'acte officiel est publié dans le journal officiel de la Mauritanie	-	Direction de l'Assainissement	-	• Journal officiel de la Mauritanie
Création d'une cellule "IEC" au sein de la DA	2012	Une cellule chargée de l'IEC est créée au sein de la DA	• L'acte officiel est publié dans le journal officiel de la Mauritanie	-	Direction de l'Assainissement	-	• Journal officiel de la Mauritanie
Création d'une cellule "suivi-évaluation" au sein de la DA	2012	Une cellule chargée du suivi-évaluation est créée au sein de la DA	• L'acte officiel est publié dans le journal officiel de la Mauritanie	-	Direction de l'Assainissement	-	• Journal officiel de la Mauritanie
Mise en place d'un Comité Interministériel chargé de la régulation et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SNA	2012	Le comité interministériel est créé et tient ses réunions	• L'arrêté interministériel est signé par le Premier Ministre • Les procès-verbaux de réunion du comité sont disponibles	-	Direction de l'Assainissement	-	• Journal officiel • Base de données de la DPSC et de la DA
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : ASPECTS INSTITUTIONNELS (UM HT)				0			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées Aspects législatifs							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Elaboration des normes de conception, de dimensionnement et de réalisation des ouvrages d'assainissement individuel	2013	Les normes de conception, et de réalisation des ouvrages d'assainissement individuel sont définies	• L'arrêté relatif aux normes est signé par le Ministre en charge de l'assainissement	•6 000	Direction de l'Assainissement	Office National de l'Assainissement	• Base de données de la DA et de la DPSC
Elaboration d'un code de l'assainissement	2014	Un cadre législatif unifié du secteur de l'assainissement est mis en place	• Le code de l'assainissement est promulgué	•15 000	Direction de l'Assainissement	Ministères en charge de la santé, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement	• Journal officiel
Elaboration du cahier des clauses et conditions du service public de l'assainissement	2015	Le service public de l'assainissement dispose d'un cadre réglementaire adéquat	• Le décret est publié dans le journal officiel	•10 000	Office National de l'Assainissement	Ministères en charge de la santé, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement	• Journal officiel
Elaboration du contrat de performance Etat-ONAS	2017	Un contrat de performance est signé entre l'Etat et l'ONAS	• Le contrat de performance est disponible	-	Office National de l'Assainissement	Direction de l'Assainissement	• Bases de données de l'ONAS, de la DA et d Ministère des Finances
Elaboration des normes de rejet et de réutilisation des eaux usées, ainsi que de la taxe pollueur-payeur	Pour mémoire						
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : ASPECTS LEGISLATIFS (UM HT)				31 000			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées							
Aspects techniques							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables		Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués
Réalisation d'ouvrages d'assainissement individuel amélioré (infrastructure) en milieu rural et urbain	2012-2020	Le taux d'accès à l'assainissement individuel amélioré passe de 32,4% à 64,6% au niveau national	Court terme : 2012 - 2015 :			Direction de l'Assainissement	Collectivités locales
			7 550 latrines sont réalisées à Nouakchott 14 930 latrines sont réalisées dans les autres villes 36 240 latrines sont réalisées en milieu rural		1 056 000 2 090 000 5 074 000		
			Moyen terme : 2016 - 2018 :		2 553 000 2 428 000 6 360 000		
			Long terme 2019 - 2020 :		283 000 1 427 000 8 052 000		Bases de données de la DA et de l'ONAS
Dotation des établissements publics en ouvrages d'assainissement adéquats	2012-2020	Des latrines publiques fonctionnelles sont installées dans des lieux publics (établissements préscolaires et scolaires, établissements sanitaires, marchés)	Etablissements publics préscolaires et primaires	Court terme (2012-2015) : 700 LP Moyen terme (2016-2018) : 800 LP Long terme (2019-2020) : 1000 LP	1 400 000 1 600 000 2 000 000	Direction de l'Assainissement	Collectivités locales
			Etablissements sanitaires	Court terme (2012-2015) : 200 LP Moyen terme (2016-2018) : 300 LP Long terme (2016-2018) : 300 LP	400 000 600 000 600 000		
			Marchés publics	Court terme (2012-2015) : 200 LP Moyen terme (2016-2018) : 200 LP Long terme (2016-2018) : 300 LP	400 000 400 000 600 000		
Etude diagnostic et organisationnelle du secteur des boues de vidange	2013	Le secteur des boues de vidange est diagnostiqué et des propositions faites pour son organisation	Le rapport final est disponible		15 000	Office National de l'Assainissement	- Direction de l'Assainissement - Collectivités locales
							Base de données de DA et de la DPSC

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées							
Aspects techniques							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Construction de stations de dépotage des boues des ouvrages d'assainissement individuel	2014-2020	Les villes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Kiffa sont dotées de station de dépotage des boues de vidange des ouvrages individuel d'assainissement	Court terme : 2014 - 2015 : - Etudes techniques et environnementales de la station de dépotage de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Kiffa 2 stations de dépotage de boues d'une capacité unitaire de 285 m³/jour sont construites à Nouakchott	78 000 426 000	Office National de l'Assainissement	- Direction de l'Assainissement - Direction du contrôle environnemental	Base de données de la DA et de la DPSC
			Moyen terme : 2016 - 2018 : 1 station de dépotage de boues d'une capacité de 285 m³/jour est construite à Nouakchott 1 station de dépotage de boues d'une capacité de 100 m³/jour est construite à Nouadhibou	213 000 65 000			
			Long terme 2019 - 2020 : 1 station de dépotage de boues d'une capacité de 60 m³/jour est construite à Rosso 1 station de dépotage de boues d'une capacité de 65 m³/jour est construite à Kiffa	44 000 28 000			
Réhabilitation du réseau d'égout collectif actuel de Nouakchott et réalisation du volet "eaux usées" des Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) de Nouakchott et de Nouadhibou	2012-2020	- Le réseau d'assainissement collectif actuel de Nouakchott est réhabilité - Le réseau d'égout (RE) et la station d'épuration (STEP) de la phase 1 du PDA de Nouakchott sont réalisés - Le RE et la STEP du PDA de Nouadhibou sont réalisés	Court terme : 2012 - 2015 : - Le réseau d'égout actuel de Nouakchott est réhabilité - Le RE et la STEP de la phase 1 du PDA de Nouakchott sont réalisés	1 000 000 29 902 000	Office National de l'Assainissement	- Direction de l'Assainissement - Collectivités locales - Division des travaux publics	Base de données DA et de la DPSC
			Moyen terme : 2016 - 2018 : Le RE et la STEP du PDA de Nouadhibou sont réalisés	26 129 000			
			Long terme 2019 - 2020 : Les études détaillées de la phase 2 du PDA de Nouakchott sont réalisées	1 000 000			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées							
Aspects techniques							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Réalisation du volet "eaux pluviales" des Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) disponibles en 2011	2012-2020	Les ouvrages d'assainissement pluvial prévus par les PDA de Nouakchott, Rosso, Akjoujt, Kiffa et Kaédi sont réalisés	Court terme 2012 - 2015 : - Les ouvrages d'assainissement pluvial de la phase 1 du PDA de Nouakchott sont réalisés - Les ouvrages d'assainissement pluvial prévus par le PDA de Rosso sont réalisés	6 155 000 1 469 000	Office National de l'Assainissement	- Direction de l'Assainissement - Collectivités locales - Division des travaux publics	Base de données de la DA et de la DPSC
			Moyen terme 2016 - 2018 : - Les ouvrages d'assainissement pluvial de la phase 2 du PDA de Nouakchott sont réalisés - Les ouvrages d'assainissement pluvial prévus par le PDA de Akjoujt sont réalisés - Les ouvrages d'assainissement pluvial prévus par le PDA de Kiffa sont réalisés	1 908 000 1 170 000 4 161 000			
			Long terme 2018 - 2020 : - Les ouvrages d'assainissement pluvial de la phase 3 du PDA de Nouakchott sont réalisés - Les ouvrages d'assainissement pluvial prévus par le PDA de Kaédi sont réalisés	6 990 000 2 570 000			
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : ASPECTS TECHNIQUES (UM HT)				120 646 000			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement

Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Plaidoyer au niveau des décideurs et des élus nationaux et locaux pour accorder plus d'attention à la promotion de l'Hygiène et de l'assainissement	2012-2020	Les moyens nécessaires à la réalisation de la présente stratégie sont mis en œuvre par l'Etat	L'ensemble des activités de la présente stratégie sont réalisées	-	Direction de l'Assainissement	- ONAS, - Collectivités locales, - société civile	Bases de données de la DA et de la DPSC
Etude d'évaluation de l'application de l'approche ATPC en Mauritanie	2012	L'approche ATPC est évaluée sur les plans technique, financier et sociologique (changement de comportement)	Un rapport d'étude commandité par le Ministère en charge de l'assainissement est disponible concernant l'évaluation de l'approche ATPC en Mauritanie, sur un échantillon représentatif des zones d'application de l'ATPC	•20 000	Direction de l'Assainissement	- Ministère en charge de la santé - UNICEF	Bases de données de la DA et de la DPSC
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	2012-2020	Le taux de la défécation à l'air libre passe de 51% en 2012 à 6% en 2020 au niveau national	Court terme (2012 - 2015) - Le taux de défécation à l'air libre passe de 10% à 7% à Nouakchott - taux de défécation à l'air libre passe de 18% à 11% dans les autres villes - taux de défécation à l'air libre passe de 79% à 48% en milieu rural Moyen terme (2016 - 2018) - Le taux de défécation à l'air libre passe de 7% à 5% à Nouakchott - taux de défécation à l'air libre passe de 11% à 5% dans les autres villes - taux de défécation à l'air libre passe de 48% à 25% en milieu rural Long terme (2019 - 2020) - Le taux de défécation à l'air libre passe de 5% à 1% à Nouakchott - taux de défécation à l'air libre passe de 5% à 1% dans les autres villes - taux de défécation à l'air libre passe de 25% à 10% en milieu rural	•2 160 000 •1 915 000 • 595 000	Direction de l'Assainissement	- ONAS - Collectivités locales - INRSP	Bases de données de la DA et de la DPSC

**Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement**

Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Insertion de l'éducation à l'Hygiène et à l'assainissement dans les cours des écoles primaires	2015-2020	Les élèves sont sensibilisés sur le lavage des mains avec du savon et les risques liés à la défécation à l'air libre	• L'Education à l'hygiène et à l'assainissement figure dans les programmes scolaires.	•50 000	Direction de l'Assainissement	Ministère chargé de l'éducation de base	• Programme des écoles primaires
Instauration d'une semaine nationale de l'Hygiène et de l'assainissement	2012	Une semaine nationale de l'Hygiène et de l'assainissement est instaurée.	• Le décret instaurant la semaine nationale de l'Hygiène et de l'assainissement est signé par l'Autorité.	-	Direction de l'Assainissement	ONAS	• Journal officiel
Vulgarisation et célébration de la semaine nationale de l'assainissement	2013-2020	Les populations sont au courant de cette semaine et participent aux actions développées	• Des manifestations sont organisées annuellement au cours de ladite semaine, dans tous les Chef-lieux de Wilaya.	•70 000	Ministère chargé de l'assainissement	• Ministères en charge de la santé, de l'Environnement, de l'enfance et de la femme • ONAS • Collectivités locales • Société civile	• Presse écrite (quotidien national, et quotidiens privés)
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT (UM HT)				•4 810 000			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées Renforcement des capacités							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Confection d'un guide national de formation à l'intention des professionnels du secteur (agents l'état, CL, ONG, bureaux d'études, opérateurs privés), médias, imams, communicateurs traditionnels et des maîtres d'école	2012	• Les besoins en formation dans le secteur, les cibles, et les structures de formation sont identifiés • Le planning de réalisation des formations est élaboré	• Le guide national de la formation dans le secteur de l'assainissement est disponible	• 10 000	Direction de l'assainissement	• Ministères en charge de la santé, de l'Environnement de l'enfance et de la femme • ONAS • Collectivités locales • Société civile • Secteur privé	• Base de données de la DA et de la DPSC
Formation des professionnels du secteur (agents de l'état et des collectivités locales, ONG, bureaux d'études, opérateurs privés), agents de santé de proximité, artisans, maîtres d'école, ONG, imams, communicateurs modernes et traditionnels	2012-2020	Les acteurs ciblés sont bien formés et maîtrisent les messages de sensibilisation ainsi que les approches retenues	• Les rapports et/ou attestations de formation sont disponibles pour chacune des cibles désignées par le guide de formation	• 877 000	Direction de l'assainissement	• Ministères en charge de l'éducation, de l'Environnement et de la santé • Collectivités locales • ONG • Bureaux d'études • Opérateurs privés	• Base de données de la DA et de la DPSC
Recrutement, au sein de la DA, d'un cadre chargé de la gestion et de la transmission des données à la DPSC	2012	Un cadre chargé du suivi-évaluation est recruté au sein de la DA	• Le contrat du cadre chargé du suivi-évaluation est signé	72 000	Direction de l'assainissement	• Ministère en charge de la fonction publique	• Liste et fonction du personnel de la DA

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées Renforcement des capacités							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Recrutement, au sein de la DA, d'un cadre chargé de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement	2012	Un cadre chargé de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement est recruté au sein de la DA	Le contrat du cadre chargé de la promotion de l'hygiène est signé	72 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge de la fonction publique	Liste et fonction du personnel de la DA
Recrutement, au sein de la DA, de douze cadres pour les DRHA	2012	Douze Chefs de service régionaux de l'assainissement sont recrutés au sein de la DA	Les contrats des Douze Chefs de service régionaux de l'assainissement sont signés	864 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge de la fonction publique	Liste et fonction du personnel de la DA
Recrutement, au sein de la DA, de deux cadres pour le renforcement des Services de la DA	2012	Deux cadres sont recrutés au sein de la DA, pour renforcer les Services Assainissement Autonome et Assainissement Collectif	Les contrats des deux cadres d'appui sont signés	144 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge de la fonction publique	Liste et fonction du personnel de la DA
Recrutement, au sein de la DA, d'un (d'une) Assistante de Direction	2012	Un (une) assistante de direction est recrutée au sein de la DA	Le contrat de l'assistante de direction est signé	24 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge de la fonction publique	Liste et fonction du personnel de la DA
Recrutement, au sein de la DPSC, d'un cadre chargé de la gestion des données et de leur diffusion	2012	Un cadre chargé du suivi-évaluation est recruté au sein de la DPSC	Le contrat du cadre chargé du suivi-évaluation est signé	72 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge de la fonction publique	Liste et fonction du personnel de la DPSC
Renforcement des capacités logistiques de la DA	2012-2013	La DA est dotée d'un siège fonctionnel	La DA est installée dans son nouveau siège	125 000	Direction de l'assainissement	Ministère en charge du patrimoine bâti de l'Etat	Visite des nouveaux locaux de la DA

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées Renforcement des capacités							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Renforcement des capacités logistiques de l'ONAS	2012-2013	- L'ONAS est doté d'un siège fonctionnel - L'ONAS est doté de trois véhicules 4x4	- L'ONAS est installé dans son nouveau siège - L'ONAS réceptionne les trois véhicules 4x4	125 000 35 000	ONAS	Ministère en charge du patrimoine bâti de l'Etat	- Visite des nouveaux locaux de l'ONAS - Bordereau de livraison des véhicules
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : RENFORCEMENT DE CAPACITES (UM HT)				•2 420 000			

Plan national d'action pour l'assainissement des eaux usées Aspects financiers							
Activités	Echéance	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût (x1000 UM)	Responsable de l'activité	Autres acteurs impliqués	Source de vérification
Réalisation de l'étude tarifaire sur la contribution des abonnés de la SNDE	2014	Les niveaux de la contribution assainissement des abonnés de la SNDE sont définis ainsi que le planning de mise en œuvre de ces contributions	Le rapport de l'étude tarifaire est disponible	25 000	ONAS	- Ministère en charge des finances - Direction de l'assainissement - SNDE	
COUT TOTAL DU PLAN D'ACTION 2012-2020 : ASPECT FINANCIERS (UM HT)				•25 000			

